

I. ENTREPRISE / ORGANISME / ASSOCIATION

Nom ou raison sociale :

Adresse postale :	
Tél. :	Site internet :
Mail :	

Merci de nous lister les produits vendus sur votre stand (NB : seuls les produits signalés et pour lesquels l'inscription a été validée seront acceptés sur le stand) :

--

II. COMMUNICATION

Pour la promotion sur notre site internet, merci de nous décrire votre activité de façon attractive. 😊

--

III. TARIF / REGLEMENT

- **30 €** pour les 3m + 5€ le mètre supplémentaire
- **10 €** Électricité pour restauration uniquement (Max : 3000 watts) dans la limite de la puissance disponible (nombre de prises limitées).

Merci d'envoyer votre règlement par chèque avec le bulletin à l'Ordre de OTBDP (l'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale.)

Après réception des documents suivants, votre inscription sera validée par un e-mail de confirmation :

- **chèque d'inscription + chèque de caution de 80€,**
- **règlement du marché signé,**
- **copie assurance + RC, Kbis ...**
- **HACCP pour les restaurateurs.**

IV. EMLACEMENT

Longueur et profondeur du stand souhaité :

Hauteur gros véhicule :

Électricité : OUI NON

Puissance souhaitée :

V. ORGANISATION / INSTALLATION

L'installation se fait de **7h à 8h30**. Il vous sera attribué à ce moment-là un N° de stand.

En cas de mauvais temps, la manifestation est maintenue.

Attention : toute inscription signifie que vous avez lu et accepté le règlement de la manifestation

Règlement du marché

Préambule

L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale (Bureau Montbrun les Bains), ci-après dénommé « l'organisateur », organise le 1er Dimanche de Septembre, une manifestation intitulée « Journée Bien-Être au Naturel ». Le présent règlement définit les modalités de participation liées à cette manifestation.

Inscriptions & Admissions

Sont admis à participer les personnes morales et les personnes physiques présentant des produits, des informations et des services dans les domaines :

- des **plantes** (médicinales, aromatiques ou à parfum)
- du **bien-être**
- du **respect de l'environnement**
- des **énergies et matériaux renouvelables**, et de l'éco-habitat
- de l'**agriculture** et de l'**alimentation biologique**
- de l'**artisanat traditionnel** et local.

La demande d'inscription doit être accompagnée de la liste des produits exposés ou vendus, d'un justificatif attestant de l'existence juridique de l'exposant (K-bis, RC RM, etc....), d'une copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle, d'un chèque de caution de 80€ + 1 chèque pour l'emplacement de votre stand. Chaque exposant est tenu de joindre les pièces citées accompagnées du bulletin d'inscription et du présent règlement dûment signé et approuvé.

Les demandes d'inscription doivent être adressées à L'Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale - Bureau de Montbrun les Bains, l'Autin 26570 Montbrun les Bains. Elles seront examinées par l'organisation qui se prononcera de façon définitive.

L'organisation se réserve le droit de refuser certains exposants. Cette décision sera notifiée aux intéressés et les chèques renvoyés.

Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie du stand sans autorisation préalable de l'organisateur, et ce, même à titre gracieux.

L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants dans la même catégorie d'activités ou de produits.

Frais de Participation & Caution

La demande d'inscription doit être accompagnée du versement intégral des frais de participation, ainsi que d'un chèque de **caution de 80€** (quatre-vingt euros), à établir au nom de **OTBDP (Office de Tourisme des Baronnies en Drôme Provençale)**.

Tout dossier incomplet entraîne l'annulation de plein droit de l'inscription.

Les frais de participation ne sont encaissés qu'après la manifestation, les chèques de caution sont restitués le jour de la manifestation.

Annulation

L'organisateur accepte toute annulation par l'exposant de son inscription, **avant le Samedi 28 Août**. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées. Au-delà du terme fixé ci-dessus, les sommes (inscription + caution) resteront acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, sauf en cas de force majeure.

